

était discutée et contrôlée. Déjà au douzième siècle, c'était un principe généralement admis — bien que non écrit — que le prince ne peut ordonner une levée générale, sauf pour la défense du territoire, sans le consentement de la diète; la législation était aussi élaborée de concert avec elle. Le prince ne levait d'impôts que dans les circonstances extraordinaires; il possédait de grands biens qui suffisaient largement à ses dépenses; comme dans tout le reste de l'Europe, le clergé avait acquis une influence considérable; on comptait en Bohême six chapitres, neuf monastères de Bénédictins; on y trouvait en outre des couvents de Prémontrés, de Cisterciens, de Johannites (chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem). Depuis le pontificat de Grégoire VII, des légats avaient fréquemment visité le pays. Les paysans étaient en général assujettis au servage de la glèbe; des privilèges et une certaine liberté étaient accordés à ceux qui défrichaient les antiques forêts du pays. Le commerce était peu développé; il était en grande partie aux mains des Juifs et des étrangers, surtout des Allemands. Dès le temps du roi Vratislav, les Allemands formaient à Prague une colonie avec un tribunal spécial. Les relations perpétuelles de la Bohême avec l'empire leur assuraient en outre d'importantes situations parmi les dignitaires de l'État et de l'église; les princes épousaient en général des princesses allemandes qui contribuaient à maintenir l'influence de leurs compatriotes; on voit souvent l'héritier du trône porter à la fois deux noms, l'un slave, l'autre allemand. Par exemple Přemysl-Otokar, Vladislav-Heinrich; la politique de ces princes, moitié slaves, moitié allemands, était plus dynastique que nationale.

A la mort de l'empereur Henri VI, (1197) Philippe de Souabe fut élu empereur d'Allemagne: on lui opposait Othon de Brunswick. Přemysl se rangea du côté de Philippe de Souabe; il obtint en échange de ses services de sérieux avantages pour son pays. L'empereur s'engagea à ne plus se mêler des affaires intérieures de la Bohême et à confir-